

A A Z RENOV
Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 €
Siège social : 4 rue de Bellevue
56160 GUEMENE-SUR-SCORFF
RCS LORIENT 809 385 628

PROCÈS-VERBAL DE DECISIONS UNANIMES DES ACTIONNAIRES
DU 1^{er} AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
Le 1^{er} avril 2025,
Au siège social de la Société,

Les Soussignés :

- **Monsieur David GUICHARD**, actionnaire et Directeur général, propriétaire de 375 actions,
- **Monsieur Cédric GENEVRIER**, actionnaire et Directeur général, propriétaire de 375 actions,
- **Madame Audrey MAHE**, actionnaire, propriétaire de 125 actions,
- **Monsieur Yohann LETOURNEUR**, actionnaire, propriétaire de 125 actions.

Seuls actionnaires de la Société et représentant en tant que tels la totalité des 1 000 actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur David GUICHARD, en sa qualité d'actionnaire et de Directeur général de la Société.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert de siège social de la société.
- Modification corrélative des statuts.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE DECISION

Les Soussignés, sur la proposition de la Présidence, décide de transférer le siège social de la société de 4 rue de Bellevue - 56160 GUEMENE-SUR-SCORFF à 7 Lann Cozlen - 56160 LOCMALO, et ce à compter du 1^{er} avril 2025.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION

Les Soussignés, suite à la décision précédente, modifient l'article 4 « SIEGE SOCIAL » des statuts, à effet du 1^{er} avril 2025, par les mentions suivantes :

« ARTICLE 4. SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé sis 7 Lann Cozlen - 56160 LOCMALO.

Il peut être transféré par décision du Président qui est habilité à modifier les statuts en conséquence. Toutefois, la décision devra être ratifiée par la plus proche décision collective des associés. »

Cette décision est adoptée.

TROISIEME DECISION

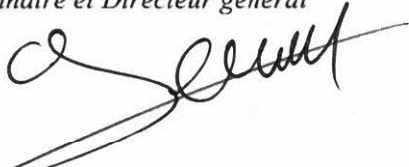
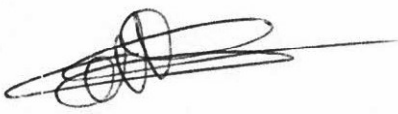
Les Soussignés délèguent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette décision est adoptée.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les actionnaires.

Monsieur David GUICHARD, <i>Actionnaire et Président</i> 	Monsieur Cédric GENEVRIER, <i>Actionnaire et Directeur général</i> 
Madame Audrey MAHE, <i>Actionnaire</i> 	Monsieur Yohann LETOURNEUR, <i>Actionnaire</i> 